

## Devenir carreleur

### Description

Pour devenir carreleur, il est nécessaire d'être bien informé sur les formations qui permettent d'accéder au métier. Il ne suffit pas de posséder les compétences nécessaires pour l'exercer, il faut développer certaines qualités personnelles et professionnelles pour réussir dans le domaine. Et pour ceux qui souhaitent créer une entreprise de carrelage, des démarches spécifiques doivent être accomplies avant même de passer à la [création de la société](#).

[Créer mon entreprise de carrelage en ligne Assurance : demander mon devis](#)

### Un carreleur : qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un **ouvrier spécialisé dans le bâtiment et les extérieurs**. Il intervient surtout à la fin du gros œuvre, après le plâtrier et le maçon. Son principal rôle est de faire la pose de revêtements sur toutes les surfaces, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. C'est aussi à lui de fabriquer les mosaïques et de les mettre en place, dans le cas où le client en ferait la demande. Il s'agit d'un assemblage de carreaux de différentes couleurs, donnant des motifs décoratifs.

Le carreleur **peut intervenir sur différents types de bâtiments** tels que des :

- Immeubles ;
- Garages ;
- Maisons individuelles ;
- Bureaux ;
- Hôpitaux ;
- Laboratoires industriels.

Il travaille également sur **les surfaces extérieures** telles que les :

- Jardins ;
- Piscines ;
- Terrasses ;
- Passages publics.

## Quelles sont les tâches du carreleur ?

S'occupant de la finition des bâtiments, le carreleur est **surtout chargé de poser des revêtements** sur les :

- Sols ;
- Murs ;
- Façades extérieures.

Pour bien effectuer son travail, il doit souvent **collaborer avec d'autres professionnels du bâtiment** tels que :

- Le peintre ;
- Le plombier-chauffagiste ;
- L'[électricien](#).

En plus de poser le carrelage, le carreleur est en mesure de réaliser des chapes. Il peut intervenir aussi bien sur des constructions neuves que des bâtiments à rénover. Souvent, il doit **utiliser divers matériaux** tels que :

- Le marbre ;
- La terre cuite ;
- Les carreaux de ciment ;
- Les ardoises ;
- La porcelaine ;
- Les carreaux en céramique.

Pour carreler, il faut également qu'il applique une technique spécifique permettant d'obtenir un **rendu esthétique et en cohérence avec les demandes clients**. Parfois, il est amené à faire des créations plus artistiques, avec des dessins et motifs. Ayant une bonne connaissance des produits existant sur le marché, il est aussi en mesure de guider ses clients dans des choix qui l'engagent sur plusieurs années.

Ses domaines d'intervention sont effectivement très variés. Souvent, **il doit jouer le rôle de conseiller**. Il arrive que les clients lui demandent des conseils sur le choix des :

- Matériaux ;
- Motifs ;
- Couleurs.

En leur prodiguant des conseils pertinents, l'expert de la décoration doit **tenir compte de leur goût et de leurs envies.**

**Bon à savoir :** le carreleur indépendant peut vendre aussi bien son savoir-faire que les matériaux nécessaires à l'exercice de son activité. S'il propose uniquement la main-d'œuvre à ses clients, ces derniers devront donc acheter eux-mêmes le matériel.

## Pourquoi se lancer dans le métier ?

Les raisons poussant à se lancer dans le métier peuvent être différentes d'une personne à l'autre. Certains carreleurs peuvent sortir d'une première formation tandis que d'autres sont parfois en attente de reconversion. Dans tous les cas, la profession est **faite pour les artisans ayant un goût pour le travail manuel et le sens du décor.** Après quelques années d'expérience professionnelle, ils peuvent occuper un poste à responsabilité dans le domaine ou se mettre à leur propre compte, et augmenter ainsi considérablement leurs revenus.

## Quelles études effectuer pour devenir carreleur ?

Pour devenir carreleur, il est possible de **suivre des cours dans un établissement proposant un CAP carreleur mosaïste**, pendant un ou deux ans. L'étudiant peut toucher en même temps un salaire s'il est en contrat d'alternance.

**La formation se compose d'un enseignement :**

- Général (sciences, français, mathématiques, histoire, etc.) ;
- Professionnel (technologie des matériaux, travaux pratiques, lecture de plan, etc.).

Le carreleur a ensuite le **choix de poursuivre ses études** pour décrocher :

- Un Bac professionnel aménagement et finitions du bâtiment ;
- Un BP peintre applicateur de revêtement ;
- Un BP carrelage mosaïque ;
- Un BTS aménagement et finitions ;
- Une licence bâtiment et construction.

**À noter** : depuis la [loi Pacte de 2019](#), le stage de préparation à l'installation n'est plus obligatoire pour les artisans. Pour les carreleurs qui sont tout de même intéressés, il dure cinq jours et coûte 200 euros en moyenne.

## Quelles sont les qualités à posséder pour devenir carreleur ?

Pour devenir carreleur, il est conseillé de **développer quelques qualités en particulier**. Il faut avoir :

- Un goût prononcé pour le travail manuel ;
- Un esprit méthodique et créatif ;
- Un bon sens commercial ;
- Une excellente condition physique.

En effet, le carreleur est généralement amené à travailler en extérieur, à des heures variables, et longuement dans des positions inconfortables (debout, à genoux ou encore couché.), en plus de devoir porter parfois des charges lourdes. De plus, il doit souvent **être disponible 24/7, y compris les jours fériés**.

Pour pouvoir offrir un service de qualité à ses clients, il faut également que le carreleur ait des **connaissances dans le domaine de la maçonnerie** et qu'il maîtrise différents procédés spécifiques (pose scellée, pose collée, etc.).

**À noter** : la plupart du temps assisté par d'autres professionnels du bâtiment, le carreleur doit également avoir un bon esprit d'équipe pour pouvoir mener à bien ses missions.

## Quels sont les avantages et inconvénients du métier ?

Le métier de carreleur **présente divers avantages** qu'il soit exercé en tant que salarié

---

ou bien indépendant. Il apporte aussi son lot d'inconvénients qu'il convient de connaître avant d'opter pour le salariat ou l'auto-entrepreneuriat.

## Avantages

Le métier est peu monotone. Les offres sont plus nombreuses que les demandes. Et le carreleur salarié n'a pas besoin de rechercher des clients. Il profite également d'un **bon équilibre entre vie privée et professionnelle**. Parmi les principaux avantages du statut, on distingue aussi la sécurité de l'emploi. En effet, le travailleur perçoit un salaire tous les mois, peu importe l'activité exercée.

Par ailleurs, s'il choisit de se mettre à son compte, il pourra prendre lui-même toutes les décisions et aura plus la **possibilité de développer ses compétences commerciales**. Et plus le carreleur travaille, plus ses revenus augmenteront. En général, ces derniers sont largement plus élevés que ceux d'un salarié. C'est le principal avantage de travailler en tant qu'indépendant. La situation permet de gagner plus d'argent sur le long terme.

## Les avantages du métier de carreleur



LegalPlace.

## Inconvénients

Dans le cadre de son travail, le carreleur s'expose à un risque élevé de chutes. Il est également exposé en permanence aux produits chimiques et à la nuisance sonore. En dehors de ces conditions de travail assez difficiles, le carreleur salarié est également confronté aux contraintes classiques liées au salariat (horaires, congés, etc.). D'autre part, **les possibilités d'augmenter son salaire sont limitées.**

Pour le [travailleur indépendant](#), le stress est plus important et la concurrence rude. De plus, il est tenu de réaliser plusieurs tâches administratives (assurance, impôts, etc.), en plus de devoir trouver des chantiers de carrelage.

Pour trouver des chantiers, **le carreleur doit penser à se faire connaître.** Il aura aussi à accomplir des missions supplémentaires comme :

- Distribuer des prospectus dans une zone ciblée ;
- Solliciter un réseau personnel et professionnel ;
- Travailler en collaboration avec un autre professionnel du bâtiment (un architecte par exemple) ;
- Effectuer une inscription sur une plateforme de devis qui le mettra en relation avec des clients potentiels.

## Comment devenir carreleur ?

Pour créer une entreprise de carrelage, il est nécessaire de **réaliser un certain nombre de démarches et de formalités.** Avant même de s'installer à son compte, il est important :

- D'établir un [business plan performant](#);
- De trouver des financements ;
- De choisir le statut juridique adapté.

### Business plan

Il s'agit d'un **plan d'affaires expliquant le projet dans son ensemble.** En l'établissant, le carreleur s'assure qu'il existe bien un marché à exploiter dans la zone ciblée. La partie financière est également mise en évidence dans le document.

### Financement

Une fois le business plan de l'entreprise de carrelage réalisé, le carreleur peut commencer à rechercher un financement auprès de partenaires financiers. Dans tous

les cas, il est **préférable de justifier d'un apport personnel**.

Le carreleur peut **trouver un financement non seulement auprès des établissements bancaires**, mais également en se tournant vers :

- Les investisseurs privés ;
- Les aides à la création d'entreprise ;
- Le crowdfunding.

## Statut juridique

Exerçant une activité artisanale, **le carreleur doit s'enregistrer auprès de la Chambre de métiers et de l'artisanat**. Mais, avant de réaliser cette démarche, il faut qu'il choisisse entre exercer en société et en tant qu'[auto-entrepreneur](#).

S'il préfère **démarrer seul**, le régime de l'auto-entreprise est le plus adapté à ses besoins. Celui-ci est facile à mettre en place. De plus, il permet de maîtriser les coûts et de profiter d'une fiscalité allégée. Par ailleurs, les statuts de société ([SAS](#) par exemple) et d'entreprise (EURL) donnent au carreleur la possibilité de protéger son patrimoine personnel.

## Création de l'entreprise de carrelage

Les formalités de création de l'entreprise de carrelage sont nombreuses. Le carreleur devra par exemple procéder à l'immatriculation de la société. Il faudra également qu'il souscrive des **contrats d'assurance permettant d'exercer l'activité en toute sérénité** et légalité.

## Immatriculation

Il est essentiel de demander l'[immatriculation de l'entreprise](#) de carrelage **pour qu'elle ait une existence légale et pour pouvoir démarrer l'activité**. Les démarches à accomplir dépendent de la forme juridique choisie.

## Assurances pour exercer l'activité

Avant l'ouverture d'un premier chantier, le carreleur doit **contracter une [assurance de responsabilité civile professionnelle](#)**. En cas d'intervention sur des chantiers de construction et de gros œuvres, il est également tenu de souscrire une garantie responsabilité civile décennale.

Parmi les [assurances obligatoires](#), on retrouve également :

- La mutuelle d'entreprise ;
- L'auto pro.

La prévoyance d'entreprise est aussi obligatoire pour certaines conventions collectives. Par ailleurs, **dans la liste des assurances facultatives**, figurent la :

- Mutuelle carreleur ;
- Prévoyance carreleur ;
- Multirisque professionnelle.

## Label RGE

L'entreprise de carrelage doit détenir le **label reconnu garant de l'environnement** pour que ses clients puissent profiter des aides de l'État (éco-PTZ par exemple) dans le cadre de la réalisation de certains travaux.

## Protection sociale du dirigeant

En cas d'accident de travail ou de maladie, le chiffre d'affaires du carreleur indépendant risque de diminuer de manière considérable. C'est pourquoi il est **important qu'il se protège avec des assurances complémentaires** telles que :

- Le contrat de prévoyance ;
- La mutuelle santé.

## Autres formalités

Outre les [formalités](#) de création de l'entreprise, le carreleur doit **penser à se conformer aux règles encadrant l'exercice de l'activité**. En effet, le métier est encadré par la loi. Des réglementations et des normes sont à respecter.

**Lorsque le carreleur travaille pour le compte d'un particulier**, il est d'abord tenu de lui fournir des prix détaillés, avec les méthodes de calcul des heures de travail. Par



ailleurs, toute prestation supérieure à 150 euros doit être formalisée par un devis. Concernant ce dernier, il faut qu'il comporte le contact de l'assureur ainsi que l'assurance souscrite. Chaque facture comprendra aussi obligatoirement ces informations.

D'autre part, le carreleur doit **ouvrir un [compte bancaire professionnel](#)** dès que son chiffre d'affaires annuel est supérieur à 10 000 euros. Seul l'auto-entrepreneur peut utiliser un compte classique, mais il faut également que ce dernier soit uniquement dédié à l'activité.

**Bon à savoir :** les banques sont autorisées à fermer un compte bancaire lorsqu'elles découvrent que l'on s'en sert pour une activité professionnelle.

## Quelles sont les réglementations pour devenir carreleur ?

Pour devenir carreleur, il convient de **respecter un certain nombre de réglementations** liées à la sécurité des travailleurs. Il faut également suivre des normes spécifiques pour les établissements recevant du public.

### Pour les salariés

Dans l'optique de protéger ses salariés, le carreleur indépendant se trouve dans l'obligation de **mettre en œuvre les principes généraux de prévention sur les chantiers**. Ceux-ci sont prévus par le Code du travail.

### La sécurité et les habilitations

Les personnes âgées de **moins de 18 ans ne sont pas autorisées à réaliser des travaux :**

- De démolition comportant des risques d'ensevelissement ou d'effondrement ;
- Les exposant à des températures extrêmes ou à un niveau de vibration important.

**Bon à savoir :** les carreleurs n'effectuent que rarement ces types de travaux.

### Autorisation de conduite d'engins de chantier

De la même manière que toutes les entreprises de bâtiment, le carreleur doit **délivrer cette autorisation à tous ses salariés** utilisant des :

- Engins automoteurs ;
- Appareils de levage (engin de chantier, grue ou encore chariot élévateur).

Toute personne amenée à en conduire doit détenir un **certificat d'aptitude CACES**.

**À noter** : il est rare que les carreleurs aient besoin de tels engins lors de la réalisation de leurs travaux. Avant de leur délivrer l'autorisation, l'entreprise de carrelage est tenue d'évaluer l'aptitude des employés concernés à en conduire en toute sécurité.

## Carte BTP

Il convient aussi de savoir qu'une entreprise de carrelage a également l'obligation de demander la carte BTP pour tous les salariés, que leurs missions soient d'accomplir, de **diriger ou d'organiser les travaux**.

## Respect des normes ERP

Faisant partie des établissements qui reçoivent du public, l'entreprise de carrelage doit **respecter les normes de sécurité et d'accessibilité**. Il faut qu'elle se conforme à celles-ci, que l'accès soit payant, restreint ou libre.

## Quel salaire pour le carreleur ?

Le salaire du carreleur dépend :

- De la qualification de l'ouvrier ;
- Des compétences ;
- De l'ancienneté ;
- De la zone d'intervention.

En début de carrière, l'ouvrier gagne le SMIC s'il dispose d'un CAP. Son salaire augmentera au fil des ans. Les augmentations seront plus faciles à obtenir, avec un meilleur niveau d'études. Notons aussi que la rémunération du carreleur peut varier considérablement d'un employeur à l'autre.

Après quelques années d'expérience professionnelle, le carreleur peut se mettre à son compte et toucher **entre 2 500 euros et 4 000 euros mensuels**. Il est également

bon de noter que ses revenus sont généralement plus élevés à Paris qu'en province.

## Quelles évolutions dans la carrière de carreleur ?

Avec de l'expérience, le carreleur peut **occuper des postes à responsabilité** tels que :

- Chef de chantier ;
- Chef d'équipe ;
- Conducteur de travaux (avec un BTS aménagement et finition).

**Il peut également évoluer vers un poste de :**

- Conseiller en aménagement intérieur et décoration ;
- Chapiste ;
- Dessinateur ;
- Formateur ;
- Concepteur et restaurateur de mosaïque.

**Bon à savoir :** après avoir suivi une formation en gestion, le carreleur peut également devenir chef d'entreprise, en s'installant à son compte, en tant qu'entrepreneur du bâtiment ou bien [artisan](#).

## FAQ

### Quel est le tarif horaire d'un carreleur ?

Tout d'abord, il convient de préciser que le carreleur est libre de fixer ses tarifs. Ils varient d'un professionnel à l'autre et en fonction des régions. En effet, ils sont souvent légèrement plus élevés dans la capitale. À Paris, le tarif horaire est souvent compris entre 37 euros et 55 euros. En province, il est 33 euros à 51 euros.

### Quels sont les divers métiers du bâtiment ?

### Comment choisir le carrelage ?

Lorsque l'on recherche un carrelage facile à entretenir, il vaut mieux opter pour :

- La finition satinée ;
- Les carreaux à motifs ;
- Les coloris gris.

Le moins salissant reste le carrelage de couleur ciment. Il est en plus particulièrement simple à nettoyer. Quant au grès cérame, il demeure le plus solide sur le marché.